

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
6 mai 2026

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 13 MAI 2026 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À
BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pascal GRAPPIN

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Amélie CLÉMENT-MARTIN, Stéphane DAHLEN, Bertrand GIRARD, Vincent GRENET, Jean-Jacques HARBEUMONT, Sylvain JACOB, Danièle JONDOT-PAYMAL, Philippe LANCIA, Michel QUINET, Gilles RAVELLE-CHAPUIS, Véronique RICHER, Richard ROCH, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Pascal BORTOT, Gilles CARRÉ, Hubert CHETTA, Philippe DELIN, Mathilde PICAUVET, Olivier PIRAT, Philippe RUPIN, Alexandre SUCHET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Émilie ALIF, Thibaut GLOAGEN, Laurent SÉBASTIEN, Virginie LONGIN, Gérard ROY, Cyril VACHON.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Agnès AUBERT, Valérie DUREUIL, Christophe LUCAND, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Agnès AUBERT a donné pouvoir à Gilles CARRÉ
- Valérie DUREUIL a donné pouvoir à Pascal BORTOT
- Virginie LONGIN a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Christophe LUCAND a donné pouvoir à Hubert CHETTA
- Hubert POULLOT a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Gérard ROY a donné pouvoir à Michel QUINET
- Cyril VACHON a donné pouvoir à Jean-Christophe VALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexandre SUCHET

C/26/07 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT ET DE MEMBRE DU BUREAU

Vu les délibérations CC-26-025 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et C/26/51 de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges désignant les membres du comité syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1, L5211-1 à L5211-62, L 2121-1 et suivants, L5212-1 à L5212-34 ;

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;

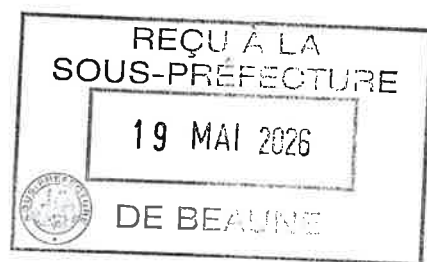
Vu les résultats du scrutin ;

Le Comité Syndical

DÉCIDE

de fixer à **1** le nombre de vice-président et à **12** le nombre de membres du bureau dont le Président et le Vice-Président, avec la répartition suivante : 7 membres pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et 5 membres avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges conformément aux statuts.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,



PASCAL GRAPPIN,
Président du Syndicat

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.